

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2024-12-04 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex
Code du produit : 24120, 24121

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant de frein

1.3. Fournisseur

ITW Permatex Canada
c/o ITW Global Brands Canada
2360 Bristol Circle, Suite 101
Oakville, ON L6H 6M5
T (905) 693-8900
CanadaCS@itwgb.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-255-3924 (Chem-Tel)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Informations complémentaires : Exempté - Produit de consommation.

Ce produit n'est pas assujéti à la partie II de la Loi sur les produits dangereux (LPD) (Produits dangereux) conformément à l'alinéa 12j) ; Annexe 1 (Non-application de la partie II).

Cette restriction stipule que la partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou de l'importation de tout ce qui figure à l'annexe 1 qui comprend tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, tout explosif au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, tout cosmétique, dispositif, drogue ou aliment, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, tout produit de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et tout bois ou produit en bois.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Polypropylene glycol monobutyl ether	Butoxypolypropylene glycol / Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-butyl-.omega.-hydroxy- / Polyoxypropylene butyl ether / PPG-12 BUTYL ETHER / Polypropylene glycol butyl ether / PPG-34 butyl ether / PPG-40-butyl ether / PPG-40 butyl ether / PPG-2 butyl ether / PPG-14 butyl ether / PPG-15 butyl ether / PPG-16 butyl ether / PPG-17 butyl ether / PPG-18 butyl ether / PPG-20 butyl ether / PPG-22 butyl ether / PPG-24 butyl ether / PPG-26 butyl ether / PPG-30 butyl ether / PPG-33 butyl ether / PPG-3 butyl ether / PPG-4 butyl ether / PPG-52 butyl ether / PPG-53 butyl ether / PPG-5 butyl ether / PPG-9 butyl ether / PPG-120 BUTYL ETHER / PPG-3 BUTYL ETHER / PPG-4 BUTYL ETHER / PPG-5 BUTYL ETHER / PPG-52 BUTYL ETHER / PPG-53 BUTYL ETHER / PPG-9 BUTYL ETHER / PPG-90 BUTYL ETHER / PPG butyl ether / .alpha.-Butyl-.omega.-hydroxy-poly[oxy(methylethylene)]	n° CAS: 9003-13-8	0.5-1.5

Remarques : CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : En fonction des matières environnantes.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Mesures d'hygiène
- : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Porter un équipement de protection individuel.
- : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage
- : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés
- Contrôle de l'exposition de l'environnement
- : Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
- : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection des voies respiratoires:
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique
- Apparence
- Couleur
- Odeur
- : Solide
- : Semi-solide.
- : Green
- : mild

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 260 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,037
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 1 %
---------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex	
ATE CA (oral)	75238,1 mg/kg
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	Non applicable
Polypropylene glycol monobutyl ether (9003-13-8)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	13340 mg/kg (Source: NLM_CIP)
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	13340 mg/kg de poids corporel

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Polypropylene glycol monobutyl ether (9003-13-8)	
CL50 - Poissons [1]	104 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polypropylene glycol monobutyl ether (9003-13-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	(>1.18 - <4.37 - at 28 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
-------	--------------

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

Lubrifiant de Silicone Vert Pour Freins de Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

TDG	
14.1. Numéro ONU	Non réglementé
14.2. Désignation officielle pour le transport	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL, à l'exception de:

Calcium alkaryl sulfonate (071486-79-8)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-04-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.